



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-MOT.027

Déposé le : 13.03.18

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Soins bucco-dentaires

Reprenons le projet à la base, une concertation est nécessaire

Texte déposé

Le 4 mars 2018, la population vaudoise a refusé de manière claire (57,57% de non) une initiative provenant de l'extrême gauche visant à instaurer une assurance obligatoire concernant le remboursement des soins dentaires dans le canton.

Les opposants à cette initiative, dont le PLR, estimaient en effet que l'initiative était mal ciblée, que son coût était exorbitant (CHF 300 millions par an) pour des soins uniquement de base, et que sa mise en œuvre ponctionnerait encore plus la classe moyenne et les entreprises. L'aspect « arrosoir » de l'initiative (assurance obligatoire universelle) a largement été critiqué durant la campagne de votation, y compris par les professionnels de la branche, et en particulier par les dentistes. Le groupe PLR a de fait toujours indiqué vouloir favoriser des mesures ciblées, visant en priorité les enfants et les jeunes et axées sur une promotion et une prévention efficaces en matière de santé et d'hygiène bucco-dentaire, ainsi que sur la promotion de la prise en charge médico-dentaire.

N'oublions pas dans ce contexte que l'état de santé bucco-dentaire de la population est globalement bon (90 pourcent de réduction de l'indice carieux depuis les années 60) et que le taux de renoncement aux soins s'élève dans notre région à environ 5,8 pourcent uniquement. Par ailleurs, environ 10 pourcent de la population vaudoise bénéficie déjà d'aides, au titre des régimes complémentaires AVS-AI, des PC familles ou de l'aide sociale.

Aujourd'hui il s'agit de prendre acte du résultat de la votation populaire du 4 mars 2018.

Dans ce cadre, les discussions en la matière doivent être reprises à la base, et il ne saurait être question de réamorcer les débats en commission sur le projet de loi faisant l'objet de l'EMPD no 350, dont l'analyse a été « gelée » dans l'attente des résultats de la votation du 4 mars 2018.

Il convient tout d'abord de mener une nouvelle réflexion en la matière, notamment en collaboration avec l'ensemble des milieux concernés (professionnels, économiques et politiques).

Ce n'est que dans une deuxième phase, tenant compte des discussions susmentionnées, qu'il s'agirait d'imaginer un éventuel dispositif, qui devrait alors être clairement ciblé (mesures et types de personnes concernées, coûts limités).

Au vu de ce qui précède, la présente motion demande au Conseil d'Etat :

- De retirer le projet de loi objet de l'EMPD no 350, dont l'analyse a été « gelée » en commission au vu de la votation du 4 mars 2018.
- D'initier et de mener une réflexion globale en la matière, en partenariat avec l'ensemble des milieux concernés (professionnels, économiques et politiques).
- Au terme de cette réflexion, d'envisager un éventuel dispositif ciblé.

13 Mars 2018

Commentaire(s)

Conclusions


Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures | <input type="checkbox"/> |
| (c) prise en considération immédiate et renvoi au CE | <input type="checkbox"/> |
| (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire | <input type="checkbox"/> |

nom et prénom de l'auteur :

Christelle Luisier Brodard

Signature :

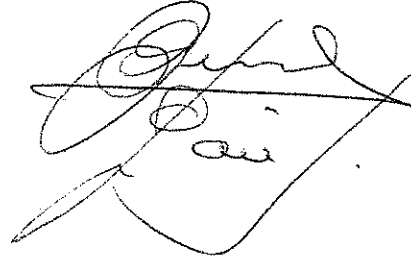


Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) : *

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

* Gregory Devaud
Gerard Hojon



Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Epars Olivier
Aschwanden Sergej 	Chevalley Christine 	Evéquoze Séverine
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Freymond Isabelle
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Cantone Fabienne
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe 	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Blanc Mathieu 	Creteigny Laurence	Gay Maurice 
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas 	Genton Jean-Marc 
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Germain Philippe
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Bovay Alain 	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas
Buffat Marc-Olivier 	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Butera Sonya	Devaud Grégory 	Gross Florence 
Byrne Garelli Josephine 	Develey Daniel 	Guignard Pierre
Cachin Jean-François 	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Cardinaux François 	Dubois Carole 	Jaccard Nathalie
Carrard Jean-Daniel 	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Carvalho Carine	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Chapuisat Jean-François	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Cherbuin Amélie	Durusel José	Jobin Philippe

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Keller Vincent	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine <i>Labouchère</i>	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Liniger Philippe	Petermann Olivier <i>[Signature]</i>	Schwab Claude
Lohri Didier	Podio Sylvie	Simonin Patrick <i>[Signature]</i>
Luccarini Yvan	Pointet François	Sonnay Eric <i>[Signature]</i>
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Stürner Felix
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas <i>[Signature]</i>
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Tafelmacher Pauline
Matter Claude <i>[Signature]</i>	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meldem Martine	Rezso Stéphane <i>[Signature]</i>	Tschopp Jean
Melly Serge	Richard Claire	van Singer Christian
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise <i>[Signature]</i>	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André <i>[Signature]</i>	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard <i>[Signature]</i>	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion <i>[Signature]</i>
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François <i>[Signature]</i>	Rubattel Denis	Zünd Georges
Neumann Sarah	Ruch Daniel	Zwahlen Pierre